

Les systèmes d'occultation

Fiche conseil n°2

Série Patrimoine / Interventions sur le bâti ancien



Direction Régionale des Affaires
Culturelles **Rhône-Alpes**

STAP

STAP 69

Service Territorial
de l'Architecture
et du Patrimoine

DRAC Ain
Ardèche
Drôme
Isère
Loire
Rhône
Savoie
Haute-Savoie

Selon la terminologie architecturale, les volets sont des panneaux mobiles, pleins ou ajourés, obturant une baie.

Les volets ont pour rôle de **faire l'obscurité** et de **filtrer la lumière** : c'est l'occultation des baies (qui dit occulter dit aussi soustraire au regard). Les volets ont également une fonction générale d'**isolation contre le froid, la chaleur, le bruit** mais aussi contre **le vent et les courants d'air**.

A ces aspects pratiques, nous pouvons ajouter une visée esthétique. Les volets en bois peint, en tant que mobilier de façade contribuent à leur animation.

Par leur couleur, souvent en contraste ou en complémentarité avec celle des murs, ils assurent un rôle de décoration indissociable de l'enduit de façade, que ne remplissent pas les lasures. Par leurs formes, types et dimensions, **ils participent à la perception de l'architecture du bâtiment**. Les volets sont finalement comme les paupières des maisons. Ils en reflètent l'activité, et en exprime l'état. Leurs mouvements, clignant au rythme des habitants, donnent cet air vivant au bâtiment.



Typologie historique

Les jalousies et lambrequins

Elles sont **apparues à la fin du XVIIIème siècle** et sont fréquentes dans les immeubles de rapport. **Elles se partagent ainsi le paysage urbain des centres anciens avec les persiennes.** Elles constituent la règle générale sur Lyon sur les immeubles du XVIIIème siècle au XXème siècle.

Les jalousies sont **un système d'occultation caractéristique du Lyonnais et d'une partie de la vallée du Rhône, à ce titre c'est un patrimoine précieux à conserver.**

Les jalousies

Elles sont **composées de lames horizontales, suspendues dans un réseau de chaînettes et de cordes.** En position ouverte, les lames sont empilées sous le linteau de la fenêtre, elles occupent toute la largeur de la baie et s'orientent pour permettre de filtrer plus ou moins fortement le soleil et la lumière.

Autrefois en sapin, les lames sont actuellement disponibles en aluminium laqué. Elles font office de **pare soleil**, permettent de voir sans être vu et, étant placées devant les vitrages, ont un effet de **régulateur thermique**. Cependant, elles n'assurent pas la protection contre l'effraction et ne font pas, à ce titre, partie de la famille des volets, mais des **stores**. On ne les retrouve pas au rez-de-chaussée.

L'empilement des lames en position fermée et le mécanisme sont masqués par le lambrequin.

Le lambrequin

Ce panneau, implanté sous le linteau de la baie, en léger retrait ou à fleur de façade, est devenu un lieu d'**expression décorative** et s'inscrit dans le «**meublier de façade**». Réalisé en métal, en bois, ou en fonte, le lambrequin est souvent ajouré comme **une dentelle** ou simplement festonné.

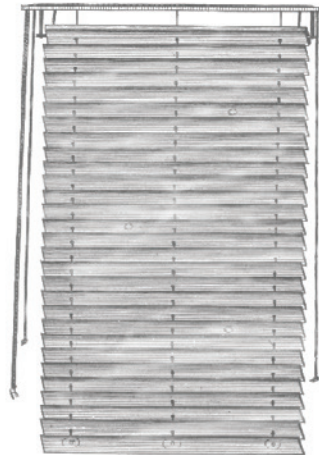
Habituellement, il est peint à l'identique des métalleries de façade, dans des teintes sombres et neutres ou dans la tonalité des menuiseries (notamment pour les lambrequins en bois).

A Lyon, les jalousies sont le plus souvent complétées par des volets intérieurs en bois pour l'occultation complète la nuit.

Les persiennes et volets persiennes

Après la première moitié du XIXème siècle, **les volets à persiennes se diffusent et concurrencent les volets pleins.** Ils deviennent même un élément **caractéristique des centres urbains reconstruits ou remaniés à partir du second Empire.**

Les volets à persiennes sont constitués d'un châssis et de lamelles orientées occupant tout, ou partie de la hauteur du volet, afin d'éviter la pénétration directe de l'air et de la lumière (croquis 1a et 1b).



Système de jalousies



Une variante des volets à persiennes est **la persienne repliable**, développés au XXème siècle. Elle se replie entre tableau, minimisant l'impact visuel sur la façade et offrant une gamme élargie de matériaux (croquis 1c et 1d).

Les volets pleins

Dans un premier temps, en ville, ou dans les demeures de caractère, il existait uniquement (jusqu'à l'apparition des systèmes d'occultation extérieurs) des **volets intérieurs en bois se repliant en tableau**. **Ce patrimoine est à conserver car il est remarquable d'un point de vue pratique, esthétique et technique.**

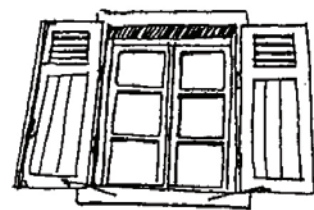
Depuis le XVIIIème siècle, quatre types de volets pleins extérieurs coexistent dans le Rhône.

- **Les volets à lames croisées** : un panneau à lames horizontales, visibles en position ouverte, doublées d'un panneau à lames verticales, visibles en position fermée.
- **Les volets à faux cadre** : les lames verticales du panneau sont fichées à une extrémité (ou aux deux) dans une lame horizontale appelée traverse.
- **Les volets à cadre** : des lames verticales à l'extérieur sont renforcées à l'intérieur par un cadre mouluré.
- **Les volets rustiques** : des lames verticales sont réunies intérieurement par des barres.

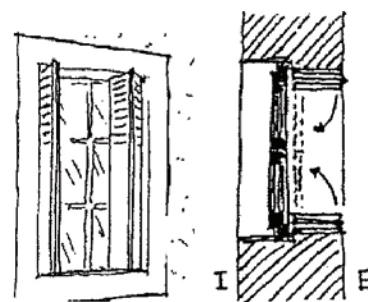
Dans tous les cas, les volets pleins étaient constitués de planches larges mais de dimensions variables.



1a. Volets sur cadre et persiennes toute hauteur

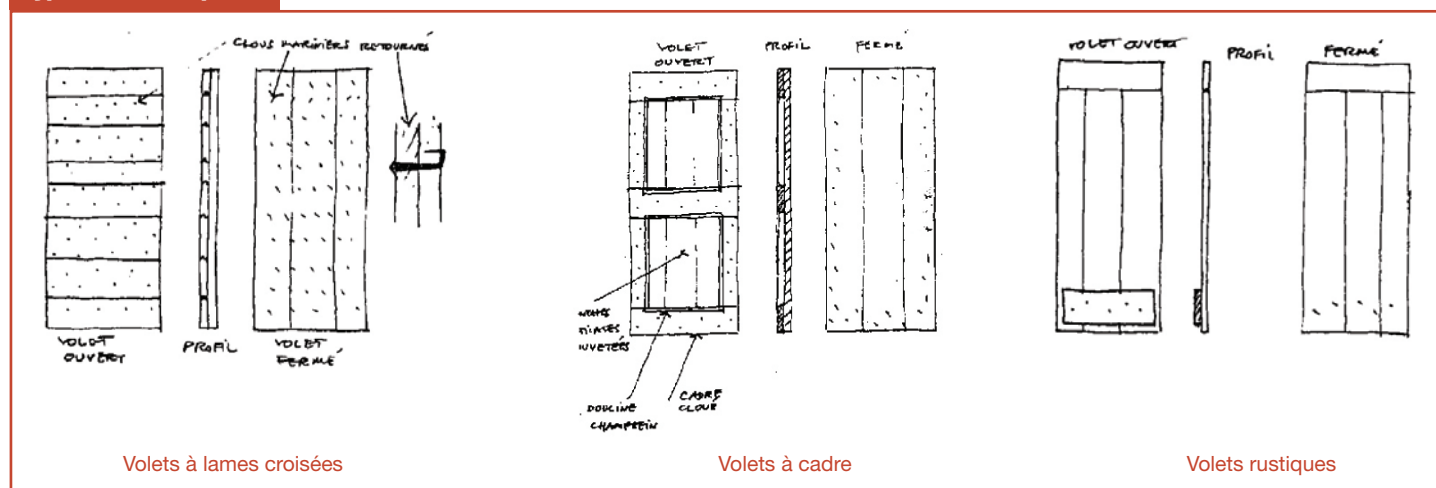


1b. Volets sur cadre à planches verticales et persiennes en imposte



1c. Persiennes repliables
1d. Persiennes repliables: représentation d'exécution

Types de volets pleins



Volets à lames croisées

Volets à cadre

Volets rustiques



STAP 69

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON cedex 01
Tél.: 04 72 26 59 70 – Fax : 04 72 26 59 89

Les volets roulants

Les volets roulants en bois, dès les années 1930, ont été en majorité réalisés en métal, puis plus tardivement en PVC.

Ce **mode d'occultation** se distingue des autres systèmes d'occultation sur trois points: un axe d'ouverture horizontal, une disparition quasi complète en position ouverte et une **gamme de couleur restreinte**, pour le PVC (seules trois couleurs sont actuellement garanties).

Les volets roulants s'accompagnent nécessairement d'un **coffre dissimulant le mécanisme**. Prévu dès la construction, il s'intègre à la maçonnerie. Rapporté sur des constructions existantes, le coffre est implanté à l'extérieur des baies, souvent en **saillie sur la façade**. Il s'agit en fait, d'une **greffe d'un corps, étranger à l'architecture du bâtiment: à proscrire absolument**.



Les systèmes d'occultation

STAP 69

Service Territorial
de l'Architecture
et du Patrimoine

Fiche synthèse



Direction Régionale des Affaires
Culturelles **Rhône-Alpes**

STAP

DRAC Ain
Ardèche
Drôme
Isère
Loire
Rhône
Savoie
Haute-Savoie

Prescriptions du STAP

Les orientations du service départemental de l'architecture et du patrimoine partent d'un seul grand principe : **les systèmes d'occultation à poser doivent correspondre dans leur type et leur présentation, à l'époque du bâtiment, à son style et à son caractère, aux modèles traditionnellement utilisés dans la région pour l'habitation.**

Les façades d'un bâtiment se conçoivent comme un tout dont la cohérence s'exprime par une unité de traitement.

En terme d'occultation, cela se traduira par la pose de volets identiques à tout point de vue (matériaux, types et couleurs) sur l'ensemble de l'immeuble.

Ainsi, **sont proscrits dans tous les cas :**

- **Les volets pleins à barre et écharpe appelés communément volets en «z».** Ces modèles rapportés du sud ouest et d'Espagne, permettent aux industriels de réduire l'épaisseur du bois. Ils n'ont pas leur place dans le département du Rhône.
- **Les vernis et lasures sur bois naturel : Les volets étaient traditionnellement peints**, ce n'est qu'au XXème siècle que sont apparus le vernis puis les lasures. L'usage progressif des lasures fait disparaître du paysage toutes les teintes traditionnelles. Cela contribue à la banalisation et à l'uniformisation du bâti.
- En rénovation ou réhabilitation : **les volets roulants et le PVC.**

Le PVC est proscrit en restauration et réhabilitation parce qu'il pose de **gros problèmes au niveau des dessins des profils** (épaisseur trop importantes), **de la pérennité du matériau et s'avère d'une piètre résistance aux attaques de la pollution** (phénomène électrostatique néfaste pour l'environnement) ainsi qu'au feu (émanations toxiques).

De plus, le PVC, pour être garanti, n'existe qu'en trois couleurs claires (ivoire, blanc et gris clair). Or, traditionnellement, les bois des volets comme celui des menuiseries, étaient peints dans des couleurs variées et douces (gris, gris bleu, gris vert) ou des couleurs sombres (vert foncé, ocre rouge, rouge beaujolais).

En rénovation ou réhabilitation, il faut envisager selon les cas :

- Les volets pleins à cadre.
- Les volets pleins à «faux cadre».
- Les persiennes métalliques et les volets pliants dans les immeubles du XXème siècle(1915-1960).
- Les jalousies et lambrequins restent la règle générale sur Lyon sur les immeubles du XVIIIème au XXème siècle.





STAP 69

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON cedex 01
Tél.: 04 72 26 59 70 – Fax : 04 72 26 59 89

Sont recommandés :

- Les volets pleins à lames croisées,
- Les bois peints dans les teintes locales (gris, gris vert, gris bleu, mastic, bordeaux),
- Les jalousies en bois ou en métal ainsi que les lambrequins,
- Les volets à barre.

Les jalousies et lambrequins, qui demeurent des spécificités architecturales de Lyon et de ses environs, devront impérativement être maintenus ou recréés, sur les immeubles destinés à recevoir ce type d'occultation.

En aucun cas cette règle ne pourra être remise en cause.

Sur des bâtiments neufs, deux solutions sont possibles :

- Se rapprocher d'une **architecture «traditionnelle»** en mettant en oeuvre des modèles et des colorations locales.
- Opter pour une **architecture contemporaine** : jalousies modernes, volets coulissants en métal ou en bois, volets roulants avec coffre intérieur non visible.

Naturellement, ces prescriptions s'entendent sur des bâtiments postérieurs au XVIIIème siècle. **En aucun cas, des volets ne peuvent être posés sur des fenêtres à meneaux, dont la mise en oeuvre s'est poursuivie jusqu'au XVIIème siècle inclus. Il est également entendu que des volets extérieurs ne peuvent être posés, là où traditionnellement, n'existaient que des volets intérieurs se repliant en tableau.**

Quelles sont les pièces à joindre avec la déclaration de travaux ou le permis de construire ?

- Des **photographies en couleur** montrant le projet dans son environnement immédiat et dans son environnement paysager.
- Une **coupe et un plan du système d'occultation** choisi.
- Des **échantillons des couleurs** retenues.

